

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 AVRIL 2022**

**DELIBERATION N°2022.00171**

**PARTENARIAT AVEC L'ECOLE DE LA COMEDIE DE SAINT-ETIENNE -  
SOUTIEN A L'ENTREPRENEURIAT ET L'INNOVATION**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 08 avril 2022

Nombre de membres en exercice : 70

Nombre de présents : 58

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 62

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL,  
Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET,  
M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD,  
M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE,  
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE,  
Mme Frédérique CHAVE, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL,  
M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. David FARA,  
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET,  
M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,  
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY,  
M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK,  
Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ,  
M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,  
Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU,  
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT,  
M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT,  
M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,  
M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

**RECU EN PREFECTURE**

Le 25 avril 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20220414-D20220017110

DATE D'AFFICHAGE :25 avril 2022

**Pouvoirs :**

M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. David FARA,  
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,  
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,  
M. Marc TARDIEU donne pouvoir à Mme Frédérique CHAVE

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, M. Philippe DENIS,  
M. Fabrice DUCRET, M. Martial FAUCHET, M. Jérôme GABIAUD, M. Yves MORAND

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 AVRIL 2022**

### **PARTENARIAT AVEC L'ECOLE DE LA COMEDIE DE SAINT-ETIENNE - SOUTIEN A L'ENTREPRENEURIAT ET L'INNOVATION**

L'École de La Comédie de Saint-Étienne est l'une des six écoles nationales supérieures d'art dramatique en France à être installée au cœur d'un théâtre de création : le Centre Dramatique National (CDN) de Saint-Etienne. Créée en 1982, elle est la plus ancienne située dans un CDN. Depuis 2008, elle est habilitée par le Ministère de la Culture et de la Communication à délivrer le Diplôme National Supérieur Professionnel de Comédien (DNSPC).

L'École de la Comédie a souhaité capitaliser sur sa nouvelle implantation au sein du quartier Manufacture pour se développer et créer des synergies. Depuis 2017, L'École de La Comédie de Saint-Étienne, en partenariat avec Saint-Etienne Métropole, accompagne des jeunes entrepreneurs stéphanois pour la réalisation du pitch de leurs projets.

A l'occasion de 2 sessions de formation par an (6 startups par session), les startups innovantes et les entrepreneurs hébergés dans les pépinières de la Métropole ont la possibilité de suivre un stage de 6 jours à La Comédie de Saint-Étienne au cours duquel ils rencontrent des intervenants qui les aident à améliorer et à développer leur capacité à pitcher. Ces sessions sont complétées par l'organisation, une fois par an, d'un concours de pitches qui permet de mettre en lumière le travail réalisé ainsi que les projets des jeunes entrepreneurs stéphanois.

En 2021, l'École de la Comédie a réalisé 2 sessions pitches, en octobre et décembre, avec 12 entrepreneurs.

Afin de mettre à l'honneur les 12 startup qui ont suivi la formation aux pitches dans le cadre du partenariat avec le Fil et la Comédie de Saint Etienne, une Soirée Pitch a permis de présenter les start-up bénéficiaires de l'accompagnement. Cette soirée s'est déroulée le jeudi 07 avril 2021.

Les objectifs et les bénéfices du programme sont à la fois individuels et collectifs :

Pour les participants :

- A travers des outils théâtraux et des exercices propres au travail d'acteurs, permettre à chacun de s'exprimer, de se connaître et d'améliorer sa capacité de prise de parole en public,
- Prise de conscience de soi et de confiance en soi face à un public,
- Rencontrer ses pairs dans un contexte différent et développer son réseau professionnel.

Pour le territoire :

- Impulser une dynamique de partage des compétences sur le territoire de la Métropole, en mettant au profit des entrepreneurs l'expertise d'une Ecole supérieure d'art dramatique dans le domaine de prise de parole,
- Développer l'offre de formation transversale au sein de l'Ecole de la Comédie.

Depuis 2017, l'Ecole a cherché à améliorer constamment la qualité de cette formation grâce aux bilans qualitatifs post-sessions réalisés avec les participants et les intervenants. Aujourd'hui, le bon format semble être trouvé :

- Voix et corps : travail sur la posture, la timidité par rapport au corps, le relâchement, l'expressivité, l'extériorisation des choses,
- Coaching : travail à partir de l'écrit, le détachement par rapport au texte, la construction du discours,
- Réalisateur : travail face caméra, construction et montage du pitch,
- Renfort technique : techniciens sondiers, cadres.

En 2022, des sessions de formations « pitches » sont prévues. En avril, l'Ecole de la Comédie organise, en partenariat avec le Fil, la soirée Pitch avec le concours du meilleur pitch de l'année 2021.

Saint-Etienne Métropole est sollicitée par l'Ecole de la Comédie pour une subvention d'un montant de 60 000 €, pour l'année 2022, pour la mise en place du programme « Pitches ».

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **attribue une subvention de 60 000 € à l'Ecole de la Comédie,**
- **approuve la convention afférente et autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à la signer,**
- **la dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'exercice 2022 sur le compte INUM chapitre 65 – SUFLI.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU